**jean-claude BARBERI**CITY STONE
04 72 16 56 73
jc.barberi@citystone.fr





# DER

Document d'Entrée en Relation

2024

Document type établi pour votre client

## **DOCUMENT**D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## **VOTRE CONTACT**

## **BARBERI jean-claude**

8, rue du Docteur Gabriel Pravaz 69110 SAINTE FOY LESLYON Téléphone: 04 72 16 56 73

Email: jc.barberi@citystone.fr

## **INFORMATIONS**

## L'Entreprise:

CITY STONE, SARL unipersonnelle au capital de 2000 euros

8, Rue de Docteur Pravaz - Le Cottage Parc 69110 SAINTE FOY LES LYON

SIREN: 537 746 620 enregistré auprès du tribunal de commerce de Lyon

N°TVA: FR86537746620

Code NAF: 6619B

Tel: 04.72.16.56.73

contact@citystone.fr

## **CONSEILS FINANCIERS**

#### Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation E002915

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et une combinaison de ces deux types de conseils enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Votre conseiller ( ou intermédiaire ) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'Association ou sur www.anacofi.asso.fr

## N° ORIAS: N°12064800

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : GALIAN 92, rue de la Boetie 75008 PARIS

Numéros de polices: B92039040

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	1 000 000€	110 000€

## **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM	ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
PRIMONIAL	ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
SOFIDY	ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

## **ASSURANCE**

#### Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 120 648 00

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance): catégorie COURTIER type B niveau 1 et 2.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

#### N° ORIAS: N°12064800

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : GALIAN, 75, rue de la Boetie 75008 PARIS

Numéros de police: B92039040

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
DÃémarchage bancaire et financier	2 000 000€	115 000€
Démarchage bancaire et financier	2 000 000€	115 000€

## **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ERES	ASSUREUR	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
ODDO BHF	BANQUEASSURANCE	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
PRIMONIAL	ASSUREUR	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
SWISSLIFE	ASSUREUR	INTERMEDIATION:DISTRIBUTION	COMMISSIONS
UAF LIFE	ASSUREUR	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS
VIE PLUS	ASSUREUR	INTERMEDIATIONDISTRIBUTION	COMMISSIONS

© Wizio 2024, Document d'Entrée en Relation

## **FINANCEMENT**

## Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12064800

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie mandataire d'IOBSP

Le mandat est la société de courtage immobilier LA CENTRALE DU FINANCEMENT, immatriculé à l'ORIAS nº12068812, dont le siège social se trouve au 55, rue de la République 69002 LYON

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

Votre conseiller effectuera une mise en relation avec notre partenaire en courtage immobilier et la relation s'effectuera directement sans honoraires d'entremise ou d'intermédiation.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier: 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR: ANACOFI-COURTAGE

#### N° ORIAS: N°12064800

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : GALIAN 92, rue de la Boetie 75008 PARIS

Numéros de polices: B92039040

## **Garanties financières**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Démarchage bancaire et financier - IOBSP	500 000€	1000000€
Intermédiare en Opération de Banque et Services de Paiement	500 000€	1000000€

5

## **IMMOBILIER**

## **Agent immobilier**

Votre conseiller est par ailleurs titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce avec détention de fonds et de gestion immobilière n° CPI 6901 2028 000025 606, délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Lyon Métropole.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : GALIAN 92, Rue la Boetie 75008 PARIS

Numéros de polices : B92039040

## **Garanties financières**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
AGENT IMMOBILIER	1000000€	110 000€

## **DURABILITÉ**

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.
- La lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

## **MÉDIATEURS**

Pour toute réclamation, vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : CITY STONE 8 Rue du Dr Charles-Gabriel Pravaz 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse ellemême vous est apporté dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes :

#### Saisir un médiateur :

#### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

## II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

**Pour les activités de CIF:** Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 - Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

**Pour les activités d'assurance :** La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

**Pour les activités d'IOBSP et Immobilières:** Médiation de la consommation - ANM Conso2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

## **RÉMUNÉRATION**

## Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant 125 € HT et 150 € TTC

**Option 1:** Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

**Option 2 :** Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Le conseiller CIF pourra utiliser tout mode de communication avec son client: téléphone, mail, courrier, etc,...

8

## **RÉCLAMATIONS**

#### TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

## **MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE**

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: CITY STONE, 8, rue du Docteur Gabriel Pravaz - Le Cottage Parc 69110 SAINTE FOY LES LYON

Par tel: 0472165673

Par mail: contact@citystone.fr

#### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse ellemême est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de l'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## **RGPD**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Jean-Claude BARBERI, responsable DPO, pour utilisation dans le cadre de l'activité.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées aux collaborateurs et partenaires de l'entreprise.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant la société CITY STONE par tous les modes de communication.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

## DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :